

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2598>



Employés Vie Scolaire : quelle charrette de licenciements dans 5 jours ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - Vie scolaire :
AESH, AVS, EVS -



Publication date: mercredi 25 juin 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les **emplois dits Borloo** (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi) ont été présentés comme devant aider à l'insertion des bénéficiaires.

L'Education nationale en a employé beaucoup (730 en Côte-d'Or), pour ne pas créer les vrais emplois nécessaires (dont ceux pour l'accompagnement des élèves handicapés) ; mais elle a obtenu de l'Etat une dérogation à l'obligation de formation de ces EVS, les privant de l'aide promise !

Aujourd'hui **des centaines d'EVS en Côte-d'Or, dont le contrat se termine le 30 juin, ignorent s'ils retomberont au chômage le 1er juillet.** Aucune autorité ne répond à cette question brûlante.

Ils n'entendent pas se laisser faire.

Le **collectif EVS 21**, présentera l'origine de cette situation et les actions à mener pour en sortir, lors d'une **conférence de presse, le 27 juin à 17h30 dans les locaux du SNES-FSU** (6 Allée Cardinal-de-Givry à Dijon).

Dans les collèges et lycées du département, 100 des 120 Emplois Vie Scolaire sont supprimés.

Nous posons aussi aux responsables de l'Education nationale deux questions :

- après avoir utilisé ces personnes payées sous le seuil de pauvreté, après leur avoir supprimé la formation et l'accompagnement prévus par ce type de contrat, que comptez-vous faire pour qu'ils ne se retrouvent pas dans une situation pire qu'avant leur embauche ?
- comment les missions qu'ils assuraient dans nos établissements le seront-elles maintenant ?

Le SNES et la FSU 21 soutiennent le collectif EVS 21 et ses revendications pour le réemploi de tous, la création de postes statutaires, le respect du droit à la formation et le droit d'avoir un emploi à temps plein, au salaire revalorisé.

Jean-Claude Cinquin

